Vols aux arrêts de tram

Montpellier | Ils sont âgés de 13 à 15 ans.

et bus: un trio arrêté

La police met en garde les usagers.

Montpellier

Escroqué par l'épouse du couple chez lequel il vivait

Justice | La septuagénaire, déjà inquiétée pour avoir fraudé la MSA, a écopé de trois mois de prison assortis d'un sursis.

'instruction d'abord. L'enquête des services sociaux ensuite. Les témoignages enfin. Tout semblait accréditer l'hypothèse selon laquelle ce Montbazinois d'adoption, aujourd'hui âgé de 78 ans, avait été abusé et escroqué par le couple chez lequel il vivait depuis l'âge de 65 ans. Il était également question d'exploitation de ce septuagénaire obligé, par exemple, de s'atteler aux travaux ménagers ou de jouer les déménageurs au sein de l'entreprise de l'époux. Mais aussi de privations, son compte bancaire étant géré par l'épouse. Laquelle utilisait l'argent qui y était versé et avait contracté plusieurs crédits à la consommation. Privé de ses papiers d'identité, forcé à ranger ses rares effets personnels dans une cabane au fond du jardin... Sans repas s'il rentrait trop tard lors de ses rares sorties à l'extérieur. Enfin, il était aussi question de conditions d'hébergement contraire à la dignité humaine.

Pour les services sociaux, « un état de quasi-esclavage »

À l'époque, ces mêmes services sociaux avaient indiqué que le vieux monsieur « vivait en état de quasi-esclavage ». Au fil de la procédure judiciaire qui s'était concentrée entre les années 2004 et 2007, le mari avait finalement bénéficié d'un non-lieu. Son épouse, elle, devait finalement être renvoyée devant la justice pour abus frauduleux et escroquerie, les charges relatives au délit de rétribution inexistante ou insuffisante du travail d'une personne vulnérable étant abandonnées.



■ Plusieurs fois renvoyée, l'affaire a fini par être jugée mercredi dernier.

Plusieurs fois renvoyé, ce dossier a fini par être jugé, mercredi, dans le prétoire de la correctionnelle.

Mais même face à ses juges, la prévenue l'assure, notamment au sujet de ces crédits à la consommation signés pour un montant global de 6 000 € et pour lesquels aucune échéance n'avait été remboursée : «Jamais rien n'a été fait dans son dos. » Faisant s'interroger le président Baudoin: « Comment a-t-il pu donner son accord alors qu'il a déposé plainte ? »

- « C'est à partir de là (l'évocation de placer la victime dans une maison de retraite, NDLR) que tout a commencé », soutient mordicus la septuagénaire. Sachant que leur hôte était placé sous curatelle depuis 2006.

- « Je l'ignorais complètement! »

- « Et vous pensez que le curateur a attendu deux ans pour intervenir? », poursuit le magistrat.

- « On n'a jamais entendu parler de quoi que ce soit », se défend la retraitée. Qui puisait allègrement dans les économies de la victime pour faire tourner le ménage. Soit une variante du mode de fonctionnement d'un kibboutz à la sauce montbazinoise. Au mieux, l'intéressée le concède : « Je veux bien reconnaître la faute administrative ».

« Non, Madame! Vous l'avez traité comme ces enfants réunionnais que l'on a fait venir en France (*). Ou ces travailleurs algériens quand l'Algérie était française, traités comme de bons animaux domestiques. Et quand je vous entends, rien ne vient le contredire. Et les services sociaux ont rapporté que c'est vous qui le menaciez d'aller en maison de retraite. »

« Il est resté cinquante ans dans cette maison. Nous ne sommes pas des tortionnaires!», s'offusque la prévenue. Dont la mère avait recueilli la victime à l'âge de 14 ans et chez laquelle elle avait vécu jusqu'à ce que la prévenue et son mari ne prennent le relais.

> **JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ** ifcodomie@midilibre.com

▶ (*) Appelés les enfants de la Creuse, même s'ils furent aussi placés en Aveyron, dans le Tarn, la Lozère ou les P.-O.. Abandonnés ou carrément enlevés à leurs familles, ils avaient été déportés en métropole sous l'autorité de Michel Debré entre 1963 et 1982 dans le but de repeupler certains départements.

«Le terreau de l'abus de faiblesse»

« Peu à peu, une escalade d'exploitation de ce pauvre homme va se développer. Un homme auquel on va prendre sa santé, que l'on va priver de droits : le terreau de l'abus de faiblesse. Il a été dépossédé de santé mentale, physique et sociale, exploité, humilié », estime Me Valérie Soulié depuis le banc de la partie civile. « C'est effroyable de constater que, dans notre doux pays de France, en ce XXI^e siècle, il existe encore des situations d'esclavagisme », constate

le représentant du parquet. Dont le réquisitoire s'achève pourtant à l'inverse. Sur un mode « dubitatif ». Qu'il s'agisse de la vulnérabilité supposée de la victime (ce qu'avait pourtant décrypté un expert psychiatre) ou de l'escroquerie. Et rendant, de fait, peu intelligible cette notion d'asservissement développé quelques instants auparavant. Puis de réclamer contre la septuagénaire trois mois d'emprisonnement, assortis d'un

sursis, « comme en 2012 ». « Pour eux, c'était de la solidarité familiale », estime Me Martin-Lassaque en défense. « Ils n'étaient pas assez solides financièrement et cela les a amenés à cette situation. La charge était un peu lourde pour eux mais ils l'ont fait par amour (sic). Mais tout est sujet à discussion. On peut tout travestir. Mais il ne faut pas faire de misérabilisme. » Mercredi soir, le tribunal a, au final, suivi la demande du ministère public.

trois vols à l'arraché et d'une tentative aux abords d'arrêts de bus et de tramway. Des faits commis les 24 et 25 novembre. Le premier s'est déroulé à l'arrêt situé près de l'école d'agriculture. Là où une victime s'est fait dépouiller de son téléphone. Mise dans la boucle, la police a pu identifier l'un des auteurs qui a été appréhendé le lendemain. En garde à vue, l'adolescent a nié avoir arraché le portable mais a balancé le nom de l'un de ses complices.

Leguel, avec le troisième lar-

ron, a réitéré ce jour-là, vers

13 h, à l'arrêt de tram Astruc.

sur la ligne 3, en dérobant une

carte Tam, un téléphone et en

tentant de voler un second ap-

Ils opéraient en bande mais

ont fini par se faire pincer. Trois jeunes Montpelliérains, âgés de 13 à 15 ans, sont soup-

connés d'être les auteurs de



■ Une carte Tam et un téléphone ont été volés à l'arrêt Astruc. J.-M. M

Interpellés le jour même et le lendemain pour le dernier, ils ont rejoint leur copain en garde à vue. Tous les trois doivent être déférés au parquet des mineurs ce vendredi.

À la suite de ces faits, la police appelle les usagers des transports en commun à faire preuve de vigilance pour éviter de tenter les voleurs.

FAITS DIVERS

Antigone Elle les héberge, ils la volent

La grandeur d'âme (des sentiments plus intimes peut-être aussi) ont eu raison de cette jeune femme. Victime d'une maladie neurodégénérative, se mouvant en fauteuil roulant, celle-ci a rencontré deux jeunes hommes dans une discothèque montpelliéraine il v a quelque temps de cela. Et a entamé une relation avec l'un d'eux. Deux garçons auxquels elle avait proposé le gîte, dans son appartement de la place Théssalie à Antigone, trois semaines de rang. Une bonté d'âme dont a abusé le duo. Lequel a utilisé la carte bancaire de la jeune femme pour faire des achats sur internet ou des retraits de numéraire. Ou encore, obtenir

des billets de train permettant à ces deux lascars de regagner l'Île-de-France où ils habitent.

En sus, les aigrefins avaient subtilisé une paire de chaussures d'une valeur de 500 €. Une fois la plainte de la victime déposée au commissariat, les policiers ont rapidement identifié les mis en cause. Entendus, ils ont reconnu avoir abusé de la gentillesse de leur hôtesse.

Nébian

Gomme-cogne et couteaux à bord

Lors d'un contrôle routier initié à Nébian, samedi dernier, les gendarmes (des mobiles et puis ceux de Clermont-l'Hérault) ont arrêté un Nébianais qui circulait avec, dans son auto, deux couteaux et un gomme-cogne approvisionné.



